



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 12 mai 2026 à 19 h 30, au centre communautaire de Breckenridge, situé au 1491, route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, le conseiller Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Jean Côté, M. Scott McDonald, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Mario Allen, directeur général, Mme Jocelyne Moskaluk, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, et des ressources humaines, et quelques citoyens.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19 h 30.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

26-05-5859

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal du 14 avril 2026**
5. **Administration**
  - 5.1 Liste des engagements de dépenses
  - 5.2 Transferts budgétaires
  - 5.3 Liste des factures à payer
  - 5.4 Nomination d'une personne responsable aux demandes d'accès à l'information
  - 5.5 Mandat pour une évaluation de la valeur marchande – lot 5 814 091
  - 5.6 Bourse d'études pour l'école secondaire du Pontiac – Année scolaire 2025-2026
6. **Sécurité publique**

Aucun item
7. **Travaux publics**
  - 7.1 Octroi du contrat 26-TP-01 - fourniture et épandage d'abat-poussière
  - 7.2 Octroi du contrat 26-TP-02 - entretien des espaces verts
  - 7.3 Ententes de valorisation des matières pour l'écocentre – autorisation de signature
  - 7.4 Fin du lien d'emploi - employé #05-0142



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

- 7.5 Fin du lien d'emploi - employé #05-0143
- 7.6 Embauche – col-bleu
- 7.7 Embauche – col-bleu
- 8. Urbanisme et zonage**
- 8.1 Acceptation d'une entente d'offre d'achat pour le lot situé au 1075 chemin du Saphir
- 8.2 Cession de terrain sur le chemin de l'Aventure (5 957 639) – Communauté d'habitation des aînés de Luskville
- 8.3 Appui à une demande faite à la CPTAQ – Dossier lot 2 682 655
- 9. Loisirs et culture**
- 9.1 Demande de soutien – Shawville & District Recreation Association
- 9.2 Embauches - camp de jour 2026
- 9.3 Embauche - camp de jour 2026
- 9.4 Demande de subvention pour le camp de jour 2026 par le CISSSO
- 10. Dépôt de documents**
- 10.1 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 1 avril au 30 avril 2026
- 11. Période de questions du public**
- 12. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- Ajout de l'item 5.7 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 468 300 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2026
- Retrait de l'item 7.7 - Embauche – col-bleu
- Ajout de l'item 7.7 – Fin du lien d'emploi – employé #05-0091

Adoptée

26-05-5860

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU D'**adopter le procès-verbal du 14 avril 2026.

Adoptée

#### **5. ADMINISTRATION**

26-05-5861

##### **5.1 Liste des engagements de dépenses**



**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU D'**engager les dépenses, pour un montant total de 62 069,11 \$ taxes incluses.

Adoptée

26-05-5862

### **5.2 Transferts budgétaires**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire, Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Pontiac effectue les transferts budgétaires d'une somme totale de 6 130 \$.

Adoptée

26-05-5863

### **5.3 Liste des factures à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU DE** payer les factures présentées, pour un montant total de 43 262,32 \$ taxes incluses.

Adoptée

26-05-5864

### **5.4 Nomination d'une personne responsable aux demandes d'accès à l'information**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'accès à l'information confère à la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public la responsabilité de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, soit le maire de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire peut désigner comme responsable un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire recommande de transférer cette responsabilité à la directrice générale adjointe, greffière-trésorière, et des ressources humaines, Mme Jocelyne Moskaluk ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ET RÉSOLU QUE**, suite aux recommandations du maire, le conseil municipal nomme la directrice générale adjointe, greffière-trésorière, et des ressources humaines, Mme Jocelyne Moskaluk, à titre de personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

**QUE** Mme Caroline Spooner, greffière adjointe, soit nommée à titre de seconde personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

**QUE** le nom de M. Mario Pilon soit retiré à titre de personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

**QUE** cette résolution abroge la résolution 25-12-5751.

Adoptée

26-05-5865

**5.5 Mandat pour une évaluation de la valeur marchande – lot 5 814 091**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité manifeste un intérêt pour l'acquisition du lot 5 814 091 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont déjà rencontré le propriétaire dudit lot et visité la propriété en juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la Firme Cardo Urbanisme Inc. en lien avec la superficie utilisable et la superficie de la zone inondable.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Jean Côté et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU DE** mandater la Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais, afin de faire une évaluation de la valeur marchande du lot 5 814 091 ;

**QUE** cette dépense provienne du poste budgétaire 02 13000 412.

Adoptée

26-05-5866

**5.6 Bourse d'études pour l'école secondaire du Pontiac – Année scolaire 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de bourse d'études de l'École Secondaire du Pontiac a été instauré pour favoriser l'accès aux études postsecondaires à temps complet par des étudiants originaires de la MRC du Pontiac et de la Municipalité de Pontiac ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme est ouvert à tous les étudiants postsecondaires à



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

temps complet, aux finissants du secondaire V ou aux étudiants ayant complété un semestre dans un cours de formation professionnelle (éducation continue) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite appuyer la persévérance scolaire ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise le paiement de 500,00\$ au programme de Bourses d'études de l'École Secondaire du Pontiac pour la remise d'une bourse à un étudiant de la Municipalité de Pontiac.

**QUE** cette dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 70297 447.

Adoptée

26-05-5867

**5.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 468 300 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2026**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pontiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 468 300 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
07-10	12 400 \$
05-10	19 200 \$
10-09	105 300 \$
05-15	331 400 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 05-15, la Municipalité de Pontiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Jean Côté.

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- Les billets seront datés du 11 juin 2026 ;



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année ;
- Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	52 700 \$	
2028	55 000 \$	
2029	57 200 \$	
2030	59 300 \$	
2031	62 000 \$	(à payer en 2031)
2031	182 100 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 05-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun Item

## 7. TRAVAUX PUBLICS

26-05-5868

### 7.1 **Octroi du contrat 26-TP-01 - fourniture et épandage d'abat-poussière**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2026, conformément au règlement 03-21 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Pontiac ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions, celle de Multi-Route et celle de Les Entreprises Bourget, et que la soumission de Multi-Route présente le taux le plus avantageux au litre pour un montant estimé de 0,435 \$ par litre ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Scott McDonald et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU QUE** le contrat 26-TP-01 soit accordé à Multi-Route au montant de 58 725,00 \$, plus taxes applicables, pour l'année 2026.



**QUE** cette dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 32001 635.

Adoptée

26-05-5869

### 7.2 Octroi du contrat 26-TP-02 - entretien des espaces verts

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac a demandé des soumissions pour l'entretien et la tonte des pelouses pour l'année 2026, conformément au règlement 03-21 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Pontiac ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission à cet effet, soit celle d'Entreprise MK ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** le contrat 26-TP-02 soit accordé à Entreprise MK au montant de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour un an.

**QUE** cette dépense provienne des postes budgétaires 02 13000 512 (espaces verts) tel que budgété.

Adoptée

26-05-5870

### 7.3 Ententes de valorisation des matières pour l'écocentre – autorisation de signature

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac procède à la réouverture et à l'amélioration de son écocentre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir des points de dépôt conformes pour les matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs organismes et partenaires spécialisés offrent des programmes permettant la récupération, le recyclage et la valorisation de diverses matières, notamment les produits électroniques, les résidus domestiques dangereux, les peintures, les piles et batteries, les lampes contenant du mercure, les pneus et les plastiques agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes sont en cours ou à conclure avec divers organismes spécialisés, dont :

- AgriRÉCUP (plastiques agricoles)
- RecycFluo (lampes au mercure)
- SOGHU (huiles, antigels, etc.)
- Éco-Peinture (peintures et contenants)



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

- Appel à recycler (piles et batteries)
- RECYC-QUÉBEC (Programme de gestion des pneus hors d'usage)
- Association pour la Gestion Responsable des Produits (Programme de recyclage des contenants pressurisés de combustible à remplissage unique au Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a établi des débouchés pour certaines matières, notamment avec Waste Management et l'écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour le bois naturel ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Jean Côté.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise la conclusion de toute entente de partenariat, d'adhésion ou d'inscription nécessaire en lien avec les opérations de l'écocentre.

**QUE** le conseil autorise, par la présente, le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer pour, et au nom de la Municipalité de Pontiac, l'entente de partenariat ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

**QUE** toute compensation financière reçue dans le cadre de ces ententes soit versée au poste budgétaire 13 8141 003.

Adoptée

26-05-5871

#### 7.4 Fin du lien d'emploi - employé #05-0142

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale à l'égard de l'employé #05-0142 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU DE** mettre fin au lien d'emploi de l'employé #05-0142 avec la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

26-05-5872

#### 7.5 Fin du lien d'emploi - employé #05-0143

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale à l'égard de l'employé #05-0143 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Serge Laforest.



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ET RÉSOLU DE** mettre fin au lien d'emploi de l'employé #05-0143 avec la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

26-05-5873

### **7.6 Embauche – col-bleu**

**CONSIDÉRANT** le besoin de main-d'œuvre au sein du Service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste était prévu au budget 2026 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU D'**embaucher :

- Zachary Dinel à titre de journalier échelon 1, selon les termes de l'entente collective.

**QUE** la date d'embauche sera fixée par le directeur des travaux publics pour une période d'une durée maximale de 1000 heures.

**QU'**une évaluation et une recommandation soient transmises au conseil municipal avant la fin de cette période probatoire.

Adoptée

26-05-5874

### **7.7 Fin du lien d'emploi — employé #05-0091**

**CONSIDÉRANT** l'information présentée par la direction générale concernant le dossier de l'employé #05-0091 ;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les membres du conseil municipal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Jean Côté et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** la direction générale mette fin au lien d'emploi de l'employé #05-0091 avec la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

## **8. URBANISME ET ZONAGE**



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**Avant la discussion et le vote sur cette résolution, le conseiller Garry Dagenais se retire de la salle du conseil à 19 h 59.**

26-05-5875

**8.1 Acceptation d'une entente d'offre d'achat pour le lot situé au 1075 chemin du Saphir**

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-06-3790 intitulée "Acquisition d'un terrain suite aux inondations printanières d'avril et de mai 2017, tel que demandé par le ministère de la Sécurité publique";

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-09-5070 intitulée "Vente ou location de terrains cédés dans le cadre des inondations 2017 et 2019";

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-12-5141 intitulée "Acceptation d'une entente d'offre d'achat pour le lot situé au 1075 chemin du Saphir";

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a déposé le rapport d'évaluation T26-0053 lequel établit que le terrain situé au 1075 chemin du Saphir (lot 2 682 336) est évalué à 6 800 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 1025 chemin du Saphir est le seul à avoir manifesté son intérêt en vue d'acquérir le lot adjacent situé au 1075 chemin du Saphir pour l'installation d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a respecté toutes ses obligations de publicité en vue de la vente dudit lot ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire consent à une entente d'offre d'achat selon les clauses et conditions stipulées ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité désaffecte le lot situé au 1075 chemin du Saphir du domaine public.

**QUE** le propriétaire s'engage à fournir tous les documents requis pour l'obtention d'un permis d'installation septique.

**QUE** la Municipalité procède à officialiser ladite entente d'offre d'achat avec le demandeur suite à l'émission du permis.

**D'autoriser** la direction générale, M. Mario Allen et le maire, M. Roger Larose, à signer ladite entente.

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**Après l'adoption de la résolution, le conseiller Garry Dagenais revient à la salle du conseil à 20 h 00.**

26-05-5876

**8.2 Cession de terrain sur le chemin de l'Aventure (5 957 639) – Communauté d'habitation des aînés de Luskville**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Communauté d'habitation des aînés de Luskville (CHAL) travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de résidence destinée aux aînés du secteur de Luskville ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CHAL a sollicité la Municipalité afin d'obtenir un terrain pour la construction d'une telle résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CHAL et la Municipalité sont à la recherche d'un terrain approprié dans le secteur de Luskville depuis plusieurs années ;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des contraintes de zonage, la Municipalité est limitée quant au nombre de terrains adéquats pour ce type de construction ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire d'un lot situé sur le chemin de l'Aventure, actuellement désigné comme parc ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise l'amorce des démarches nécessaires afin de déterminer les usages permis pour le terrain (5 957 639) en vue de la construction d'une résidence de 21 logements pour aînés.

**QUE** le conseil autorise également la réalisation des vérifications requises afin de s'assurer de l'absence de contraintes environnementales, jusqu'à un montant maximum de 4000 \$, taxes incluses.

Résultat du vote :

En faveur : 5 conseillers

Contre : 1 conseiller : Dr Jean Amyotte enregistre son vote

Adoptée majoritairement

26-05-5877

**8.3 Appui à une demande faite à la CPTAQ – Dossier lot 2 682 655**

**ATTENDU QUE** Madame Sophie Williams (ci-après la « Demanderesse ») a acquis, le 1er mai 2024, les lots 2 682 655 et 2 872 183 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau ;



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ATTENDU QUE** cette propriété, située en la Municipalité de Pontiac, totalise une superficie de 66,7 hectares, dont 49 hectares sont en grande culture et en transition vers l'agriculture biologique dès le printemps de la présente année ;

**ATTENDU QUE** la Demanderesse exploite une entreprise agricole dûment enregistrée auprès du MAPAQ et qu'elle est aussi reconnue à titre d'exploitante agricole biologique auprès de l'UPA ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise agricole de la Demanderesse comporte également un boisé d'environ 18 hectares présentant un potentiel acéricole significatif, soit une possibilité de 4 000 entailles ;

**ATTENDU QUE** sur ce site, la Demanderesse entend établir un centre de reproduction et d'élevage de deux races canines, soit de Golden Retriever et de Caniche moyen, races reconnues par le Club canin Canadien ;

**ATTENDU QUE** s'ajoutera, de façon assortie, à ce centre de reproduction et d'élevage de chiens, un centre de pension pour les animaux domestiques, dont essentiellement les chiens ;

**ATTENDU QU'**à la lumière des besoins de reproduction de haute qualité des chiots, seule la production biologique s'effectuera sur les lieux, de façon à éviter tout risque de contamination des animaux en voie de reproduction, d'élevage ou de pension ;

**ATTENDU QUE** s'ajouteront, aux activités de reproduction, d'élevage et de pension, des activités de dressage et de familiarisation des chiots et des chiens ;

**ATTENDU QUE** selon le plan d'affaires de la Demanderesse, les revenus escomptés font en sorte que l'établissement de reproduction, d'élevage ainsi que de pension sera viable, tel qu'il appert des documents et expertises déposés au soutien de la demande d'autorisation de la Demanderesse auprès de la CPTAQ ;

**ATTENDU QUE** la réalisation du projet de la Demanderesse ne constitue pas une contrainte pour les pratiques agricoles avoisinantes, qu'il s'agisse de la culture du sol ou de l'élevage ;

**ATTENDU QU'**au contraire, à la suite d'une décision rendue en 1992 dans le cadre du dossier de la CPTAQ portant le numéro 194578, celle-ci autorisait la transformation d'un ancien poulailler en salle à manger de 50 personnes, et ce, pour une superficie d'un hectare, créant par le fait même un immeuble protégé ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2011, dans le cadre du dossier de la CPTAQ portant le numéro 370767, celle-ci conférerait le droit d'ériger une résidence sur le site à la lumière de l'article 40 de la LPTAA ;



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ATTENDU QUE** la superficie visée est de 6 700 m<sup>2</sup>, soit 5 900 m<sup>2</sup> pour le centre de reproduction, d'élevage et de pension ainsi que 800 m<sup>2</sup> pour le chemin d'accès ;

**ATTENDU QU'**il n'y aura pas de perte de sol agricole, en ce que la superficie faisant l'objet de la demande d'autorisation de la Demanderesse auprès de la CPTAQ est déjà utilisée par des bâtiments, entre autres l'ancienne cabane à sucre commerciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet en est un d'élevage, de reproduction et de pension, qu'il ne peut se localiser en zone non agricole et que, du fait des inconvénients liés à ce type de projet, il doit être davantage isolé et, par voie de conséquence, préférablement en zone agricole, compte tenu que la Demanderesse est une productrice agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est tout à fait compatible avec le milieu agricole avoisinant ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation recherchée par la Demanderesse n'aura qu'un effet positif sur les activités agricoles du milieu, du fait de l'élimination d'un immeuble protégé ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune distance séparatrice n'est à prévoir ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'une analyse objective de la demande d'autorisation, il n'existe pas d'autres sites de moindre impact à la lumière de la conformité et de la compatibilité du projet avec le milieu concerné ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet s'intégrera harmonieusement à la communauté et aux exploitations agricoles environnantes, tout en évitant de perturber l'homogénéité du milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ressources en eau et sol ne seront pas affectées par l'autorisation recherchée ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun morcellement ni aliénation dans le cadre de cette demande d'autorisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation de la Demanderesse répond à un besoin de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation de la Demanderesse est entièrement conforme à la réglementation municipale applicable en l'espèce ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de tout autre site vacant approprié disponible ainsi que de sites de moindre impact ;



**CONSIDÉRANT QUE** la majeure partie du projet d'élevage et de reproduction entre dans la définition du mot agriculture au sens de l'article 1.1 de la LPTAA et que possiblement seul l'aspect relatif à la pension de chiens et/ou dressage de ceux-ci pourrait nécessiter une autorisation de la CPTAQ ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Garry Dagenais.

Appuyée par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU DE :**

- Recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser un centre de reproduction, d'élevage et de pension canine sur une partie du lot 2 682 655 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé dans la Municipalité de Pontiac, pour une superficie approximative de 6 700 m<sup>2</sup>, soit 800 m<sup>2</sup> pour le chemin d'accès et 5 900 m<sup>2</sup> pour le centre canin.
- Prendre acte des amendements tels que soumis par la Demanderesse, en éliminant les éléments relatifs au commerce d'accessoires et autres objets non reliés à la reproduction, à l'élevage et à la pension de chiens, sur le lot 2 682 655 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé dans la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

**9. LOISIRS ET CULTURE**

26-05-5878

**9.1 Demande de soutien – Shawville & District Recreation Association**

**CONSIDÉRANT QUE** le Shawville & District Recreation Association souhaite solliciter l'appui des municipalités avoisinantes dans le cadre d'une demande de financement à venir auprès de la MRC de Pontiac – programme Fonds régions et ruralité (FRR), afin de soutenir la réalisation d'un projet de terrain de balle communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux citoyens de la Municipalité de Pontiac, incluant les membres du Quyon Sports & Recreation Association, fréquentent le terrain de balle de la MRC de Pontiac pour y pratiquer des activités sportives et participer à des tournois ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac a reçu une demande d'appui du Shawville & District Recreation Association et reconnaît l'importance de soutenir les organismes locaux ;



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Scott McDonald et appuyé par le conseiller Jean Côté.

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil supporte la demande de financement du Shawville & District Recreation Association.

Adoptée

26-05-5879

### 9.2 Embauches - camp de jour 2026

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'embaucher du personnel pour le Camp de jour 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes nommées ci-après ont déjà été embauchées lors des années précédentes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité fasse l'embauche du personnel suivant :

- Madyson Belland, Alyson Venne, Marie-Laure Bouchard et Lucina Vermette à titre d'animatrices, pour une durée maximale de 8 semaines, au taux horaire de 18,50 \$ pour un nombre d'heures par semaine de 35 h.

**QUE** la dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 70191 141.

Adoptée

26-05-5880

### 9.3 Embauche - camp de jour 2026

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'embaucher du personnel pour le Camp de jour 2026 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité fasse l'embauche de Aude Croteau à titre d'animatrice, pour une durée maximale de 8 semaines, au taux horaire de 18,50 \$ pour un nombre d'heures par semaine de 35 h.

**QUE** la dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 70191 141.

Adoptée



26-05-5881

#### 9.4 Demande de subvention pour le camp de jour 2026 par le CISSSO

**CONSIDÉRANT** la demande des Services intégrés à la jeunesse Pontiac - Direction Jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) de subventionner la place d'un (1) enfant d'une famille en situation de vulnérabilité de la Municipalité de Pontiac au Camp de jour 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de soutenir des enfants vivant en contexte de vulnérabilité en milieu familial en leur offrant l'opportunité de participer aux activités estivales ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate la coordonnatrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications à autoriser la demande du CISSSO et à procéder à l'intégration d'un (1) enfant de la municipalité au camp de jour, pour l'été 2026.

**QUE** la Municipalité de Pontiac élaborera une politique visant à soutenir des familles en situation de vulnérabilité en offrant un nombre de places déterminé au camp de jour pour les années à venir.

Adoptée

#### 10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### 10.1 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 1 avril au 30 avril 2026

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Jean Côté.

**ET RÉSOLU DE** lever la séance à 20 h 09 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

26-05-5882



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

A blue ink signature of Jocelyne Moskaluk, written over a horizontal line.

Jocelyne Moskaluk  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

A blue ink signature of Roger Larose, written over a horizontal line.

Roger Larose  
MAYOR

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »*